



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 76894

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la nécessité de développer le tri sélectif des déchets, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le tri sélectif des déchets au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Actuellement, les services de l'administration centrale du Minéfi consomment entre 18 000 et 20 000 ramettes de papier blanc par mois. L'approvisionnement en papier se fait dans le cadre des règles de l'actuel public. Deux marchés sont en cours. Un marché concerne la fourniture du papier blanc 80 grammes pour les photocopieurs, imprimantes et télécopieurs. Le second est plus spécifiquement destiné aux impressions. Les papiers fournis dans le cadre de ces deux marchés sont issus de la filière bois et peuvent être recyclés. Depuis 2001, les déchets collectés dans les différents bâtiments d'administration centrale font l'objet d'une procédure de tri sélectif. Celui-ci concerne le papier (blanc ou de couleur), les cartons et les cartouches d'encre. En ce qui concerne le papier blanc, les agents sont invités à déposer les feuilles usagées dans des corbeilles spécialement mises à leur disposition dans les bureaux. Ce papier est ensuite collecté par la société qui a en charge la centrale de tri des déchets installée au sein du bâtiment Necker sur le site de Bercy, pour être recyclé. À titre indicatif, 150 tonnes de papier blanc ont été récupérées en 2004. Dans les services déconcentrés, les directeurs participent également à des collectes sélectives de déchets et à leur recyclage organisés par les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76894

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10111

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11543